news.belgium

28 fév 2014 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2014

Protocole additionnel aux Conventions de Genève

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III).

Le Protocol additionnel vise à instituer un signe distinctif nouveau, additionnel à ceux de la croix rouge et du croissant rouge, emblèmes utilisés depuis le XIXe siècle comme symboles universels du secours aux victimes des conflits armés, qui sont parfois perçus – dans certains contextes – comme ayant une connotation religieuse ou politique. Le nouvel emblème est appelé 'cristal rouge' ou 'losange rouge' et est composé d'un cadre rouge, ayant la forme d'un carré posé sur la pointe, sur fond blanc.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes Rue des Petits Carmes15 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 85 91 http://www.diplomatie.be

